

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 8

La titularisation en ligne de mire

Mode d'emploi pour les professeurs certifiés :

Jury de titularisation

L'année de stage est évaluée par un jury académique composé de 3 à 6 personnes parmi les membres du corps d'inspection et des chefs d'établissement. Le jury se fonde sur deux avis, celui du chef d'établissement et celui de l'inspecteur (qui prend en compte le rapport d'inspection et celui du tuteur). Il convoque en entretien les stagiaires « pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation » (Arrêté du 12 mai 2010) mais si, l'an dernier, une cinquantaine de stagiaires a été convoquée dans l'académie, la moitié a été titularisée au bout du compte. Les stagiaires convoqué-e-s ont accès à leurs rapports quelques jours avant l'entretien avec le jury, en principe par l'intermédiaire de leur établissement. Consulter le dossier est aussi un droit pour les stagiaires non convoqués mais il faut en faire la demande auprès de la DPE.

Avant d'aborder l'entretien : déculpabilisez !

Si vous êtes convoqué-e, c'est que l'administration vous reproche de ne pas avoir su répondre aux attentes de l'institution. A qui la faute ? Il faut déculpabiliser car ce sont vos conditions de stage qui ne vous ont pas permis une entrée dans le métier réellement formatrice :

- Comment peut-on faire le reproche à un enseignant débutant de ne pas avoir des pratiques pédagogiques parfaites ? Et ce dans ces conditions de travail et de formation très dégradées (quasi-temps plein devant élèves sans véritable formation préalable + préparation des cours + corrections de copies + temps de formation, etc. ; parfois alourdis par des conditions de travail infernales : plusieurs niveaux, classes à examen, heures supplémentaires, ZEP, classes surchargées, etc.).
- A qui la faute si vous n'avez pas assez su faire évoluer vos pratiques ? Ce dispositif de formation ne permettait pas cette prise de recul, ce va-et-vient entre la théorie et la pratique, indispensables à la réflexion dans un travail de conception si complexe que représente l'enseignement.
- Dans certains cas, les rapports humains avec le tuteur ou la tutrice peuvent être difficiles, entraînant des jugements sévères à l'égard du stagiaire, souvent arrêtés très tôt dans l'année. Ce mode de formation basé sur le compagnonnage, dans lequel les formateurs ne sont pas formés eux-mêmes et où l'apprentissage du métier repose sur la répétition mimétique des « bonnes pratiques », ne permet pas une formation professionnelle de qualité. De plus, la position de subordination du stagiaire par rapport à son tuteur-trice est une situation très gênante qui ne permet pas un dialogue serein.

En somme, ces conditions de travail et de formation n'ont pas permis aux stagiaires d'aborder leur entrée dans le métier de manière sereine et constructive. Ce n'est pas à eux de payer les manques de l'institution !

Convoqué-e par le jury académique ? Appelez-nous !

Si vous êtes convoqué-e, vous pourrez consulter vos rapports via la direction de votre établissement pour savoir exactement ce que l'on vous reproche et ainsi préparer l'entretien. **Mais la première chose à faire, c'est de nous appeler !** Nous vous guiderons dans vos démarches et vous conseillerons dans la manière d'aborder cette étape.

Titularisation (suite)

Le SNES Créteil considère comme inacceptable que des stagiaires soient licenciés la première année dans ces conditions.

Nous exigeons l'accès au dossier pour tous les stagiaires sans distinction de corps, des modalités de titularisation transparentes et cadrées au niveau national, une réelle pluralité d'avis pour la titularisation, la possibilité de contre-inspections quand la première inspection n'a pas donné satisfaction.

Calendrier :

Envoi des convocations aux entretiens avec le jury académique : à partir du 4 juin 2014

Entretiens avec le jury académique : du 17 au 20 juin 2014

Réunion du jury pour décision : 19 et 20 juin 2014

Publication des décisions de la Rectrice : fin du mois de juin

Mode d'emploi pour les professeurs agrégés :

L'année de stage est évaluée par l'Inspection Générale en se fondant sur le rapport d'inspection et sur le rapport du chef d'établissement. A l'issue de l'évaluation, un avis est formulé sur l'aptitude du professeur agrégé stagiaire à être titularisé. Une commission administrative paritaire académique (avec la présence de représentants syndicaux) est consultée sur la liste des stagiaires agrégés titularisés et sur la liste des stagiaires autorisés à renouveler leur stage. Le Recteur officialise ensuite ces listes.

Contactez nous en cas de problème !

Pas de convocation aux examens du baccalauréat !

Chaque année, nous nous adressons au Rectorat pour que les professeurs stagiaires ne soient pas convoqué-e-s au jury du baccalauréat. Mis à part les professeurs de philosophie, aucun stagiaire n'est censé être convoqué-e. Si vous recevez une convocation malgré tout, il faut que vous envoyiez un mail au gestionnaire dont le nom figure sur la convocation, ainsi qu'à lycee@creteil.snes.edu

Tenez également informé le secrétariat de votre établissement.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.



CONTACTEZ LE SNES-FSU

stagiaires@creteil.snes.edu

06 95 47 01 40
(n° réservé aux stagiaires !)

Le SNES ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

C'est le moment d'adhérer !

Adhérez en ligne : <http://www.snes.edu/Telecharger-un-Bulletin-d-Adhesion.html>